



Service de Prévision des Crues Vienne-Thouet

Préfecture de la région Poitou-Charentes

**RÈGLEMENT DE SURVEILLANCE, DE PRÉVISION ET DE
TRANSMISSION DE L'INFORMATION
SUR LES CRUES
DU SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES
VIENNE – THOUET**

REGLEMENT

document consultable sur www.vienne.pref.gouv.fr

Approuvé par arrêté n° du



DDE de la Vienne



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE THOUE

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)





Table des matières

ARTICLE 1 : INTERVENTION DE L'ETAT.....	3
1.RAPPEL RÉGLEMENTAIRE.....	3
2.DÉLIMITATION DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE DU SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE-THOUET.....	3
3.DÉLIMITATION DES TRONÇONS DE COURS D'EAU OÙ L'ÉTAT PREND EN CHARGE LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION ET L'INFORMATION SUR LES CRUES.....	4
ARTICLE 2 – INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	6
ARTICLE 3 – LE FONCTIONNEMENT DES DISPOSITIFS DE LA SURVEILLANCE, DE LA PRÉVISION ET DE LA TRANSMISSION DES INFORMATIONS SUR LES CRUES (SPTIC).....	7
1.DISPOSITIFS DE MESURE.....	7
2.LES GESTIONNAIRES D'OUVRAGES HYDRAULIQUES POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR LES CRUES.....	8
3.LES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES.....	9
4.CONNAISSANCE DES DÉBITS EN MOYENNES ET HAUTES EAUX.....	9
5.LA PRÉVISION DES CRUES.....	10
ARTICLE 4 : DISPOSITIF D'INFORMATION SUR LES CRUES.....	11
1.LA PROCÉDURE VIGILANCE.....	11
2.LA CARTE DE VIGILANCE NATIONALE.....	11
3.LE BULLETIN D'INFORMATION NATIONAL.....	12
4.LA CARTE ET LE BULLETIN D'INFORMATION LOCAUX.....	12
5.LES DONNÉES D'OBSERVATION TEMPS RÉEL.....	14
6.L'AUDIOTEL.....	14
7.LES MODALITÉS D'ÉCHANGES ENTRE LE SPC ET LES SERVICES DE LA PROTECTION CIVILE	16
8.ACCÈS AU DISPOSITIF ET AUX INFORMATIONS DU SPTIC.....	16



Introduction

Le présent règlement définit le fonctionnement du système de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues (SPTIC) sur le territoire de compétence du Service de Prévision des Crues (SPC) Vienne-Thouet.

Il est composé de deux documents auxquels sont joints des annexes :

- Une notice de présentation, qui décrit le fonctionnement hydrologique des cours d'eau où l'Etat assure l'annonce de crue et les réseaux de mesure permettant cette surveillance. Elle contient également une présentation synthétique des enjeux liés aux inondations existants sur les bassins de la Vienne (incluant les rivières Creuse, Gartempe et Clain en sus de la Vienne elle-même) et du Thouet.
- Le règlement lui même qui décrit l'information sur les crues produite par le SPC Vienne Thouet et la manière dont cette information est transmise ou mise à disposition.



Article 1 : Intervention de l'Etat

1. Rappel réglementaire

Suite à la loi dite « risques » du 30 juillet 2003, une réorganisation complète de l'annonce de crues a été entreprise au niveau national. Les articles de cette loi ont été insérés dans le Code de l'Environnement au Titre VI, Chapitre IV, articles L564-1, L564-2 et L564-3.

2. Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues Vienne-Thouet

Le Schéma Directeur de la Prévision des Crues du Bassin Loire Bretagne fixe les limites du territoire de compétence du SPC Vienne Thouet.

Ces compétences s'exercent sur :

- Le bassin versant de la Vienne dans son ensemble, comprenant ceux des rivières Vienne, Gartempe, Clain et Creuse
- Le bassin versant du Thouet

Le territoire de compétence du SPC Vienne Thouet est à distinguer de son périmètre d'intervention, qui désigne les rivières faisant l'objet d'une surveillance permanente. Les délimitations de ce périmètre d'intervention sont données au paragraphe suivant.



3. Délimitation des tronçons de cours d'eau où l'Etat prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues

Rivière	Limite amont	Limite aval	Longueur (km)
Le Thouet	Parthenay	Saumur	154
La Vienne	Limoges	Confluence Vienne Loire	294
La Gartempe	Lathus Saint Rémy	Confluence Gartempe Creuse	74
Le Clain	Vivonne	Confluence Vienne Clain	84
La Creuse	Éguzon	Confluence Creuse Vienne	155

La liste des collectivités territoriales ou leurs groupements, représentés sur la carte de la page suivante, et au profit desquels l'État met en place un dispositif de surveillance, de prévision et d'information sur les crues peut être trouvée à l'annexe 4.

Évolutions prévues des limites de ce périmètre d'intervention :

- Le SDPC prévoit l'étude de la faisabilité d'une extension du périmètre d'intervention de l'Etat à la Vienne, à l'amont de Limoges, et à la Creuse, dans le département de la Creuse. Cette étude sera conduite dans les deux ans qui suivront l'approbation du présent règlement. Elle comprendra des éléments sur les enjeux présents, les possibilités attendues en matière de prévision et une estimation des coûts d'installation des matériels nécessaires à cette extension.
- De la même façon, l'extension de l'annonce de crues sur la Boivre, affluent du Clain dont les débordements ont des conséquences importantes au niveau de la gare de Poitiers et notamment sur la liaison Paris-Bordeaux, continuera de faire l'objet d'une étude de faisabilité.

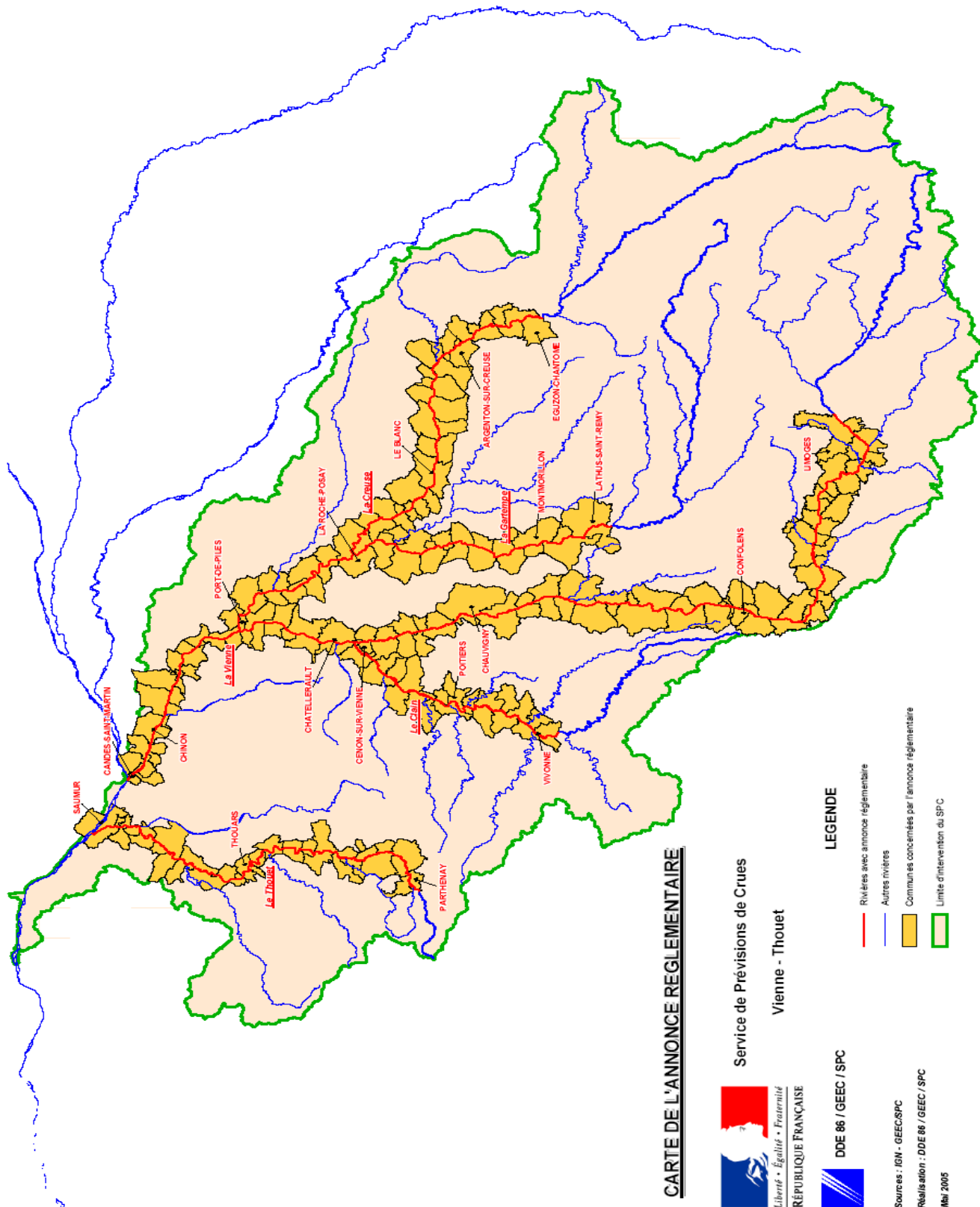


Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable

SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES VIENNE THOUET

RIC

(Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues)





Article 2 – Intervention des collectivités territoriales

Aucun dispositif local de surveillance des crues faisant appel à des stations automatiques n'est prévu à ce jour par une collectivité territoriale sur le périmètre d'intervention de l'Etat.

Sont toutefois à noter :

- la Ville de Poitiers a mis en place un système d'alerte par quartiers d'habitations en fonction des niveaux atteints par le Clain
- la commune de Parthenay procède à des variations de deux seuils mobiles en fonction des cotes atteintes par le Thouet
- la communauté d'agglomération de Saumur pilote un dispositif de suivi des niveaux et de l'extension de l'enveloppe de la crue au moyen d'observateurs volontaires.

Toute collectivité territoriale décidant de mettre en place un dispositif de surveillance automatique veillera à permettre la télé transmission au SPC, en temps réel, des données produites.

Le SPC peut apporter son expertise en matière de surveillance et d'information sur les crues à toute collectivité qui en ferait la demande et qui souhaiterait étudier la mise en place d'un tel dispositif.



Article 3 – Le fonctionnement des dispositifs de la Surveillance, de la Prévision et de la Transmission des Informations sur les Crues (SPTIC)

Différents réseaux de mesure (hydrométrie, pluviométrie, piézométrie, radars météo...) ont été mis en place au fil des années pour des usages et des finalités divers. Néanmoins même si ces réseaux n'ont pas tous été installés à l'origine pour la surveillance et la prévision des crues, ils peuvent contribuer au fonctionnement du dispositif de la SPTIC.

1. Dispositifs de mesure

Le SPC utilise pour ses observations et prévisions les données provenant du réseau propriétaire RADOME de Météo-France, ainsi que du réseau SALAMANDRE, dont Météo-France est maître d'ouvrage par délégation, des réseaux des DIREN Limousin et Poitou-Charentes, d'EDF et de son propre dispositif de surveillance des crues. Des conventions sont établies avec les différents services gestionnaires de réseaux, qui fixent les modalités d'accès à ces données, que ce soit au niveau local ou au niveau national (entre la Direction de l'Eau du ministère de l'Écologie et du Développement Durable et Météo-France).

Le réseau ARAMIS est le réseau de radars météorologiques mis en oeuvre et exploités par Météo-France.

Les données et images radars concentrées sont mises à disposition du SPC qui les utilise à fin de suivi de la situation météorologique.

Les radars de Bordeaux, Grèzes, Bourges, Poitiers, Nantes et Cherves permettent une couverture du territoire du SPC Vienne-Thouet

Le réseau CRISTAL (Centre Régional de Télémessures pour l'Aménagement de la Loire) est le dispositif de surveillance utilisé par le SPC. Il est opérationnel depuis 1985, et déployé pour suivre la Loire et ses affluents. Il comprend aujourd'hui 200 points de mesure des niveaux des rivières et 70 pluviomètres.

Le réseau de mesure du SPC Vienne-Thouet comporte en tout 39 stations, dont 27 sur le bassin de la Vienne et de ses affluents, et 12 sur le bassin du Thouet.

L'architecture de Cristal est décentralisée, des Unités de Collecte (UC) étant réparties sur le territoire, notamment mais pas uniquement dans les services utilisateurs.

Ces UC permettent l'acquisition des données par radio ou réseau téléphonique commuté, dont les Unités de Traitement (UT), présentes dans les services utilisateurs, et reliées aux UC par lignes spécialisées, assurent la bancarisation et le suivi.



Cette architecture permet de sécuriser au maximum le système :

- en cas de panne d'une UC, une autre, de secours, prend le relais
- une UT étant reliée à toutes les UC du bassin, chaque service utilisateur est indépendant en cas de crise.

Le SPC paramètre la fréquence d'appel des stations de son réseau, ainsi que les seuils qui déclenchent l'appel des personnels d'astreinte sur leur téléphone portable.

Les évolutions techniques et stratégiques du réseau Cristal sont pilotées par la DIREN de Bassin située à Orléans, en lien avec le SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations), basé à Toulouse.

L'implantation de nouvelles stations, pour les besoins propres de la prévision des crues, est proposée par le SPC, en cohérence avec l'organisation de l'hydrométrie générale.

La maintenance des stations du réseau de surveillance des crues est réalisée par le personnel du SPC.

La maintenance du réseau Cristal est assurée par la DIREN Centre.

Une carte du réseau de surveillance du SPC est jointe en annexe 1.



2. Les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir un impact sur les crues

De nombreux ouvrages hydrauliques ont été construits sur les rivières du territoire de compétence du SPC.

EDF est le principal gestionnaire d'ouvrages, destinés à la production d'énergie électrique, la Compagnie d'Aménagement des Eaux des Deux Sèvres gérant quant à elle le barrage du Cébron, qui permet la production d'eau potable.

Les ouvrages d'EDF sont soumis à des consignes de crue. Ces consignes réglementent le débit relâché par le barrage en cas de crue en fonction des débits amont et des niveaux atteints dans le barrage. La consigne principale en cas de crue, hormis la consigne première de sécurité, stipule que la gestion de l'ouvrage ne doit pas aggraver de façon significative la crue, et donc n'aboutisse pas à relâcher un débit significativement supérieur à celui qui existerait sans le barrage.

Si les ouvrages qui existent sur le territoire du SPC n'ont pas vocation à écrêter les crues, ils peuvent par contre perturber les prévisions en modifiant l'onde de crue.

Les gestionnaires ont accès aux données et prévisions faites par le SPC dans la mesure où ces informations peuvent être utiles à la gestion de leurs ouvrages.

En retour, en cas de crue, les gestionnaires communiquent au SPC les informations utiles sur leur gestion en cours et prévue, notamment des débits relâchés par leur ouvrage hydraulique.

La liste de ces ouvrages est jointe en annexe 7



3. Les prévisions météorologiques

La convention cadre 2005-2008 signée le 26 juillet 2005 entre la Direction de l'Eau du ministère de l'Écologie et du Développement Durable et Météo France définit les informations météorologiques que les services de Météo-France diffusent aux SPC.

Dans ce cadre, Météo France fournit aux SPC plusieurs types de services :

- Un bulletin précipitations mis à jour de façon bi-quotidienne contenant des prévisions chiffrées sur plusieurs jours, concernant les quantités moyennes de précipitations attendues sur des zones prédéfinies et des commentaires sur l'évolution probable de la situation.
- Des avertissements H24 diffusés au SPC par messages vocaux et courriel, soit parce que le niveau orange de la vigilance météo est atteint sur un département du territoire de compétence du SPC, soit parce qu'un seuil de précipitations prédéfini est atteint.
- L'accès en temps réel par l'intermédiaire de l'application METEO + aux images radars et lames d'eau, aux images satellites à grande échelle, aux données au sol en temps réel, au suivi des impacts de foudre et aux prévisions fines réactualisées toutes les trois heures.

4. Connaissance des débits en moyennes et hautes eaux

La connaissance des lois hauteur-débit sur les principales stations du réseau de surveillance des crues est primordiale dans l'optique d'une amélioration des méthodes de prévision.

Les services d'hydrométrie mettent en place une organisation à même de répondre aux besoins des SPC, en matière de gamme de débits jaugés et de réactivité, pour la mesure de maxima de crues notamment.



5. La prévision des crues

Le rôle du SPC lors d'une crue est triple:

- collecter les données de niveaux des rivières
- suivre l'évolution de la crue et prévoir pour les heures à venir les niveaux qui seront atteints
- diffuser cette information par les moyens décrits à l'article 4

Des modèles de prévision existent déjà au SPC Vienne Thouet, qui permettent à partir de la situation aux stations de mesure amont de prévoir l'évolution des cotes aux stations plus à l'aval.

En l'absence de modèles intégrant les données de pluie, aucune prévision chiffrée n'est actuellement possible sur les têtes de bassin versant.



Article 4 : Dispositif d'information sur les crues

1. La procédure vigilance

L'information sur les crues est composée de trois niveaux.
(chaque niveau permet d'accéder à une information plus précise et plus ciblée)

Niveau 1 :

La **carte de vigilance nationale** et le **bulletin de vigilance national**. Premier niveau d'information sur l'existence d'un risque de crue en France métropolitaine, ils permettent d'identifier rapidement quelles sont les rivières concernées.

Niveau 2 :

La **carte de vigilance locale** et le **bulletin de vigilance local**. Ce second niveau d'information correspond à un zoom du premier niveau sur le territoire couvert par un SPC. La carte locale permet de bien identifier et localiser les zones à risque. Le bulletin local contient toute l'information sur l'évènement prévisible ou en cours.

Niveau 3:

Les **données quasi temps réel**. Ce troisième niveau d'information détaille pour chaque station du SPTIC l'évolution en cote ou en débit de la rivière, contient des éléments sur les crues historiques, sur les enjeux susceptibles d'être touchés...

L'accès aux informations est décrit au paragraphe 8 du présent document.

2. La carte de vigilance nationale

Elle est élaborée de façon bi-quotidienne, tous les jours de l'année, et diffusée à 10h et 16h.

Les couleurs correspondent à un certain niveau de risque et sont au nombre de 4 :

Vert : situation normale. Pas de vigilance particulière.

Jaune : risque de crue n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.

Orange : risque de crue importante. Situation de crue, prévisible ou constatée, génératrice de débordements susceptibles d'avoir un impact significatif sur les personnes et les biens.

Rouge : risque de crue exceptionnelle ou majeure. Situation de crues, prévisible ou constatée, avec des conséquences importantes pour la sécurité des personnes et des biens. Phénomène rare et catastrophique



3. Le bulletin d'information national

Il est élaboré par le SCHAPI, et comprend un commentaire général de la situation sur le territoire, et résume pour les tronçons en orange ou en rouge les commentaires et prévisions issus des SPC.

4. La carte et le bulletin d'information locaux

Les rivières sont découpées en tronçons sur lesquels les crues se déroulent habituellement de manière homogène. Le niveau de vigilance sur chacun des tronçons tient alors compte des enjeux existants sur le tronçon.

La délimitation des tronçons est donnée dans le tableau ci-dessous :
(la carte des tronçons se trouve en annexe 8)

Rivière	Nom du tronçon	Limite amont	Limite aval	Longueur (km)
Le Thouet	Thouet	Le Beugnon	Saumur	154
La Vienne	Vienne Limousine	Limoges	Abzac	76
	Vienne médiane	Manot	Confluence Vienne Clain	128
	Vienne Bec des Deux Eaux	Confluence Vienne Clain	Confluence Creuse Vienne	30
	Vienne Tourangelle	Confluence Creuse Vienne	Confluence Vienne Loire	60
La Gartempe	Gartempe	Lathus Saint Remy	Confluence Gartempe Creuse	74
Le Clain	Clain	Vivonne	Confluence Vienne Clain	84
La Creuse	Creuse médiane	Eguzon	Confluence Gartempe Creuse	112
	Creuse Bec des Deux Eaux	Confluence Gartempe Creuse	Confluence Creuse Vienne	43

Élaboré par chaque SPC, selon le niveau de vigilance atteint, le contenu du bulletin d'information local varie :

Si tous les tronçons sont en vert : aucun commentaire.

Pour tout **changement de couleur** : un commentaire général résumant la situation sur le bassin du SPC est édité. Chaque tronçon dont le niveau de vigilance est autre que vert fait l'objet d'un commentaire. Ce dernier est d'autant plus complet que le risque est important. Pour chaque tronçon un tableau reprend les cotes observées passées et présentes, ainsi que les prévisions quand elles sont disponibles.



Le niveau de vigilance jaune correspond donc à un risque de crue dont les conséquences, si elles restent ponctuelles, ne sont pas nécessairement négligeables

La trame de ce bulletin est définie en annexe 9. Sa forme générale et son contenu sont arrêtés au niveau national pour assurer un langage commun aux différents services de prévision des crues.

Les stations faisant l'objet de prévisions (avec leur échéance maximale) sont disponibles en annexe 10, réparties sur les différents tronçons de rivières de la vigilance.

Remarques :

Toute mise à jour de la carte de vigilance s'accompagne d'une mise à jour du bulletin. Les informations contenues dans les bulletins sont identiques, qu'il s'agisse des bulletins mis en ligne sur Internet ou envoyés vers les services de protection civile.

Les **fréquences de mise à jour** des prévisions et la teneur des bulletins en fonction de la situation sont résumés à l'annexe 11.

A partir du niveau jaune, en plus des horaires de production habituels, une mise à jour des prévisions, ainsi que des commentaires du bulletin si nécessaire, est effectuée à 8h, 13h, 20h (et 23h en montée de crue). Dans le cas d'évènements exceptionnels (montée très rapide, prévisions de pluies exceptionnelles...) ou sur sollicitation des services de protection civile, des bulletins sont émis durant la nuit. Dans tous les cas, chaque bulletin mentionne l'heure de diffusion du bulletin suivant.

Sur ces bulletins intermédiaires, les commentaires ne sont actualisés que si la situation le justifie. Seules les données observées et les prévisions (lorsqu'elles sont possibles) font l'objet d'une réactualisation systématique dans le cadre de la procédure vigilance.



5. Les données d'observation temps réel

Les données mesurées par les stations de surveillance du SPTIC seront progressivement mises à disposition en quasi temps réel sur un site Internet. Pour l'année 2006, ces données seront accessibles sur le site de la vigilance crues dont l'adresse est donnée au paragraphe 8, en cliquant sur les symboles représentant les emplacements des stations de mesure.

Il sera alors possible à partir du site de la vigilance crues de consulter les trois niveaux d'information sur les crues :

- carte et bulletin nationaux
- carte et bulletins locaux
- cotes mesurées à chaque station de mesure

La donnée sera disponible et réactualisée en ligne à la même fréquence que celle d'interrogation des stations qui prévaudra au moment de la connexion sur le site (pour mémoire, au plus toutes les 4 heures et en période à risque toutes les heures).

Remarques importantes :

Ce site Internet de mise à disposition des données ne sera complètement opérationnel qu'en 2007.

La mise à jour des données sur le site se fait automatiquement. Ces données sont des données brutes n'ayant fait l'objet d'aucune validation par le SPC.

Malgré les dispositions prises, une donnée affichée peut donc être erronée pour différentes raisons (dysfonctionnement d'une station ou d'un capteur, problème informatique...).

L'utilisation et l'interprétation des données en temps réel affichées en ligne n'engage donc que la responsabilité de l'utilisateur.

Seuls les cartes de vigilance et le contenu des bulletins associés sont validés par le SPC et ont valeur d'information sur les crues.

6. L'audiotel

Un répondeur téléphonique est renseigné par le SPC dès l'atteinte du niveau jaune sur un tronçon d'une des rivières du réseau faisant l'objet d'une surveillance.

Cet outil est commun aux SPC ayant en charge la prévision des crues sur la Loire ou ses affluents (SPC Allier, Loire Cher Indre, Vienne Thouet et Maine Loire Aval).

Dès le niveau jaune, les données sont mises à jour régulièrement (le matin vers 9 heures, vers 14 heures et 18 heures) et comprennent les cotes observées à la station au moment de la mise à jour et des prévisions de tendances ou quantifiées dès que possible.



Le numéro d'accès à l'audiotel est le **0 825 150 285** (0.15 €/min).

Une arborescence permet alors d'accéder à l'information par groupes de stations reprise dans le tableau ci-après pour le SPC Vienne Thouet :

Numéro d'arborescence	Stations	Rivière
411	Limoges, Aixe sur Vienne et Etagnac	VIENNE
412	Confolens, Lussac les Chateaux et Chauvigny	
413	Chatellerault et Ingrandes sur Vienne	
414	Nouatre et Chinon	
421	Argenton, Velles et Saint Gaultier	CREUSE
422	Scoury, Le Blanc et Tournon Saint Martin	
423	La Roche Posay, Leugny et Descartes	
431	Saint Bonnet de Bellac et Oradour Saint Genest	GARTEMPE
432	Saint Remy en Montmorillon et Montmorillon	
441	Vivonne, Poitiers et Dissay	CLAIN
451	Le Tallud, Parthenay et Saint Loup	THOUET
452	Saint Génomais et Missé	
453	Massais et Chacé	

Exemple :

Après avoir fait le **0 825 150 285**, puis appuyé sur la touche étoile du téléphone, le 422 permet d'avoir directement accès aux données des stations de Scoury, Le Blanc et Tournon Saint Martin.

Pour revenir à l'arborescence principale, appuyer sur la touche étoile.

En vert, un message type est utilisé : « pas de crue en cours sur ... »

A partir du jaune, le message indique pour chaque station la cote observée, avec l'heure et le jour, puis la tendance ou la cote prévue, avec l'heure et le jour auxquels correspond cette prévision si elle est possible.

L'heure de la prochaine mise à jour est aussi indiquée.



7. Les modalités d'échanges entre le SPC et les services de la Protection Civile

Le dispositif de vigilance, de par l'anticipation des phénomènes prévus, permet aux services de la Protection Civile d'assurer leur mission d'information et d'alerte des autorités de police locales. Le SPC se réserve la possibilité de prévenir directement les services de la Protection Civile concernés, et ce uniquement pour des évènements non anticipés par la vigilance. Cet appel ne saurait être systématique.

Dès le passage à un niveau de vigilance autre que le vert, les Services de la Protection Civile peuvent joindre les prévisionnistes d'astreinte du SPC aux numéros qui leur ont été communiqués. Ces numéros sont confidentiels et exclusivement réservés aux services de la Protection Civile lors d'une crue, l'information sur la crue et son évolution étant disponible par ailleurs autant sur Internet que sur le service Audiotel.

8. Accès au dispositif et aux informations du SPTIC

Niveau d'information	Type d'information/fréquence de mise à jour	Coordonnées
1	Carte et bulletin nationaux de la vigilance. Hors crue mise à jour bi-quotidienne à 10 heures et 16 heures En crue, mise à jour toutes les 3 heures pour les crues rapides, toutes les 12 heures pour les crues lentes.	Site grand public vigilance crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr Site réservé à la Protection Civile: www.vigicrues.ader.ecologie.gouv.fr
2	Carte et bulletin locaux de la vigilance Hors crue mise à jour bi-quotidienne à 10 heures et 16 heures Dès le jaune, mise à jour des bulletins à 8h, 13h, 20h. Suivi la nuit si nécessaire (niveau orange).	Site grand public vigilance crues : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr Site réservé à la Protection Civile : www.vigicrues.ader.ecologie.gouv.fr
3	Données temps quasi-réel Internet Données mises à jour toutes les deux à quatre heures hors crue, toutes les heures en crue.	Données accessibles depuis le site vigilance crues, en cliquant sur les symboles figurant les emplacements des stations de mesure.
3	Audiotel Données mises à jour à la même fréquence que les bulletins locaux.	0 825 150 285 (0.15 €/min)